

Subventions aux Associations de Quartier et diverses - Première répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1996	Demande 1997	Proposition de la Commission
Associations et Comités de Quartiers			
C.Q. de Bregille	60 000 F	95 000 F	60 000 F
C.Q. des Prés de Vaux	10 000 F	31 000 F	10 000 F
C.Q. de Saint-Claude	76 000 F	80 000 F	80 000 F
C.Q. des Torcols/Chailluz	5 000 F	10 000 F	4 000 F
La Passerelle de Planoise	20 000 F	22 000 F	20 000 F
Association de la Combe Saragosse	5 000 F	8 000 F	6 000 F
Club Photo de Planoise	3 000 F	4 000 F	2 500 F
La Torcolienne	5 000 F	7 000 F	5 000 F
Club 3ème Age de Planoise	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Association Palente-Village	5 000 F	5 000 F	2 000 F
Planoiselles	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Loisirs et Culture de Saint-Claude	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Commune Libre de Saint-Ferjeux	8 600 F	10 000 F	8 600 F
Planoise Avenir	1 000 F	6 000 F	1 000 F
Associations Combattants			
Association 25 des Droits des Rapatriés	5 000 F	15 000 F	2 500 F
FNDIRP	2 500 F	2 500 F	2 500 F
Combattants de moins de 20 ans	1 500 F	5 000 F	1 000 F
ADIF du Doubs	2 000 F	2 000 F	2 000 F
Associations Nature			
Les Amis de la Nature	6 000 F	6 000 F	5 000 F
Groupe Spéléologique du Doubs	7 000 F	8 000 F	5 000 F
La Voie des Fleurs	1 000 F	1 500 F	1 500 F
Les Nyctalopithèques	1 500 F	1 500 F	1 000 F
Associations Loisirs			
Besançon Auto Miniatures	1 200 F	3 000 F	1 200 F
La Reine Marulaz Echecs	3 500 F	6 000 F	3 000 F
La Tour, Prends Garde !	20 000 F	30 000 F	20 000 F
Associations diverses			
Le Coin de l'Amitié	4 500 F	4 500 F	4 000 F
Union Fédérale des Consommateurs / UFC Que Choisir ?	10 000 F	25 000 F	10 000 F
Société Numismatique	2 200 F	2 400 F	2 000 F
Echel 25	28 000 F	30 000 F	28 000 F
Association Banque Alimentaire	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Franche-Comté Consommateurs	10 000 F	50 000 F	10 000 F
Les Restaurants du Coeur	4 000 F	5 000 F	4 000 F
Léo Lions Club	0 F	1 000 F	1 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 500 F	8 000 F	2 500 F
La Prévention Routière	0 F	11 000 F	5 000 F
Société Protectrice des Animaux	10 000 F	30 000 F	15 000 F
J.O.C (Bouge Ta Galère) / opération Contrat ville	6 500 F	7 000 F	7 000 F
RECIDEV	0 F	7 000 F	3 000 F
Le Marathon des Mots	0 F	3 000 F	2 000 F

La dépense totale, soit 352 300 F, est à prélever sur le chapitre 92.241 article 65748 code service 41070.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. BONNET : J'ai observé, Monsieur le Maire, une diminution de 1 000 F pour le Comité de Quartier des Torcols qui avait déjà perdu quelques milliers de francs l'an passé, une diminution de 3 000 F pour l'Association Palente-Village. Pour l'un, cela représente 20 %, pour l'autre 60 %. J'ai noté également une diminution de 2 500 F sur 5 000 F pour l'Association 25 Droits des Rapatriés, donc de l'ordre de 50 %. D'autres associations qui ont des subventions plus importantes ne se les voient pas modifier, donc je voulais savoir quels étaient les choix qui faisaient que dans un souci de rigueur budgétaire on diminue à certaines associations plutôt qu'à d'autres. S'agissant en particulier de comités de quartier et par rapport au choix politique de la Ville de mettre l'accent sur des conseils de quartier plus directement contrôlés par le pouvoir municipal, moins indépendants que les comités de quartier et en particulier les Torcols qui avaient déjà été touchés par une diminution l'an passé, je voulais savoir quels sont les arguments concrets qui ont motivé cette diminution.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, Raymond JEANNIARD n'étant pas là, je vous répondrai que je fais confiance aux commissions qui nous proposent les répartitions et dans lesquelles sont représentées à la fois la majorité et l'opposition. Là il n'y a vraiment je crois aucune difficulté à suivre l'avis de cette commission.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voudrais aller si vous le permettez dans le sens de Pascal BONNET. Je crois qu'effectivement, au moment où nous constatons combien les contrats d'objectifs avec les clubs sportifs, notamment les clubs de haut niveau sont appréciés parce que depuis des années ils fixent des critères et des règles claires de financement d'associations qui reçoivent des fonds considérables de la Ville et c'est bien comme cela, qu'on pourrait demander aux commissions compétentes qui travaillent sur les subventions aux comités de quartiers, de réfléchir à la mise en place d'une politique pas forcément de contrats d'objectifs systématiques parce que l'ampleur des comités de quartiers varie très sensiblement d'un quartier à l'autre et ont des nombres d'adhérents très variables, mais qu'en tout cas un certain nombre de critères puissent être appliqués qui prennent en compte la population représentée, la diversité des actions menées. Certains comités de quartiers font de l'insertion, d'autres ne le font pas, certains comités de quartiers font plus d'animation que d'autres, et qu'ainsi on puisse répondre effectivement aux demandes que les uns et les autres, et sur tous les bancs, nous recevons : pourquoi tel comité de quartier reçoit-il 10 voire 15 fois plus d'aides de la Ville de Besançon que le mien ? Pourquoi n'en reçois-je pas du tout disant certains autres ? Peut-être ne formulent-ils pas les demandes comme cela devrait être fait, peut-être l'appréciation portée par les Adjoints chargés de l'instruction des dossiers n'est-elle peut-être pas favorable au soutien financier à telle ou telle d'entre elles. Aussi je me permets de renouveler cette demande, je crois souhaitable de mieux équilibrer cette répartition en réfléchissant à une politique de contrats d'objectifs.

M. LE MAIRE : Cela me paraît difficile d'appliquer, vous l'avez dit d'ailleurs, la politique de contrats d'objectifs à des associations qui demandent 1 000 F ou 3 000 F. Je pense qu'on essaie de faire en sorte que toutes les demandes soient examinées et d'avoir à peu près toujours le même ordre de grandeur. Regardez les 4 premiers comités de quartiers : 60 000 F à Bregille, 10 000 F aux Prés de Vaux, 80 000 F à Saint-Claude. Il n'y a que les Torcols qui avaient 5 000 F et qui n'ont plus que 4 000 F mais c'est aussi fonction du rapport d'activités qui figure au dossier transmis par l'association à l'appui de sa demande, ces dossiers étant examinés par la commission en toute impartialité. Peut-être qu'on pourra demander à la commission de Raymond JEANNIARD d'approfondir un petit peu dans le sens que souhaitait M. VIALATTE.

M. THIRIET : Je voudrais reprendre les propos de M. BONNET car il est maintenant de bon ton, chaque fois qu'on parle des conseils de quartiers, de dire qu'ils sont effectivement, et bien entendu, dominés, manipulés et que c'est une excroissance de la ville. Cela commence à devenir excessif. Monsieur le Maire, vous avez réuni il y a maintenant trois semaines, les Présidents, les co-Présidents et les membres des commissions de chacun des 6 conseils existant à ce jour. Ces six conseils ont dit que jusqu'à présent ils n'avaient subi aucune pression et que la co-présidence leur semblait quelque chose de valable, allant dans le sens que nous cherchions, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'un côté quelqu'un élu du conseil de quartier qui était fragile et de l'autre côté un co-Président ou un Président nommé par la Ville. La co-présidence, c'est la rencontre de deux légitimités qui se renforcent l'une l'autre.

J'ajouterai qu'avec le co-Président du conseil de quartier de Clairs-Soleils, Vaîtes, Vareilles qui n'est pas précisément de la même tendance politique que moi, nous avons travaillé en bonne intelligence sans remiser ni l'un ni l'autre nos idées mais nous avançons. Aussi, dire que les conseils de quartiers seraient des moyens de manipuler, cela commence à suffire.

M. LE MAIRE : Merci de cette précision. Effectivement, les 7 conseils de quartiers réunis, avec leurs co-Présidents et le responsable de bureau, etc. ont tous été d'accord pour dire que tout se passait pour le mieux. Continuons donc sur cette lancée sans se faire des idées qui ne sont pas fondées.

M. BONNET : Suite à ce que vient de dire M. THIRIET, je rappelle que dès le début en commission et en Conseil Municipal j'ai exprimé plus que de la réticence sur les conseils de quartiers. Je ne parle pas de contrôle politique, je parle de choix politique de la Ville de faire des conseils de quartiers, émanation du service Politique de la Ville, appelant le vote des citoyens, c'est certain, mais qui s'inscrivent dans une logique d'harmonisation ou d'uniformisation. Je crains plus l'uniformisation que je n'attends l'harmonisation alors qu'il y a une vie démocratique par les associations que sont les comités de quartiers. Donc il y a un choix politique là-dessous qui n'est pas un choix de politique politicienne entre un tel qui serait proche de vous ou un tel qui serait proche de nous mais un choix de fond et politique de la Ville. J'ai exprimé de tout temps en commission ma réticence et à certains moments plus nettement mon opposition, donc je la maintiens. J'ajouterai que quand vous parlez de l'harmonie qu'il y a aux conseils de quartiers dont vous êtes le co-Président, on avait évoqué il y a quelques mois, après la venue de M. GAUDIN, une lettre qui ne témoignait pas d'une harmonie exceptionnelle. J'espère que cela s'est amélioré depuis.

Je reviens sur les subventions accordées aux deux comités de quartiers que j'ai évoqués pour dire qu'il y a quand même une diminution de 1 000 F pour l'un mais qui fait suite à une diminution qui devait être de 2 000 F ou de 3 000 F l'an dernier et une diminution pour l'autre qui représente 60 % de la somme. Sur des sommes qui sont de quelques milliers de francs, c'est conséquent et je pense qu'on peut avoir des explications sur ces choix. Il y a eu sans doute des explications en commission, vous nous direz que notre opposition n'était peut-être pas totalement représentée en commission. Mais l'Adjoint n'est pas là ce soir pour nous répondre, donc on a besoin d'explications plus claires là-dessus.

M. LE MAIRE : L'Adjoint concerné est toujours présent dans les commissions et il fait bien son travail. Il peut, pour des raisons professionnelles, être absent de cette assemblée, ne le lui reprochez pas !

M. BONNET : Je n'attaque pas personnellement M. JEANNIARD. Je dis simplement qu'il arrive que des membres de l'opposition ne soient pas présents en commission pour des raisons tout aussi valables.

M. LE MAIRE : J'ai simplement dit que les commissions étaient mixtes, majorité, opposition et que je fais confiance à tous les membres des commissions sans distinction.

Je pense que M. BONNET était défavorable sur le principe même de la constitution des conseils de quartiers. Ce n'est donc peut-être pas nécessaire d'y revenir chaque fois. Je vous précise que M. JEANNIARD arrive !

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, je voulais revenir sur ce que disait Michel VIALATTE tout de suite. Je crois que ce qu'il est important de retenir, c'est que sa proposition de contrats d'objectifs portait sur les comités de quartiers et non pas sur les associations, car c'est vrai que quand on voit par exemple que le comité de quartier de Saint-Ferjeux a une subvention de 760 000 F et celui de Bregille 95 000 F, certains se posent des questions. Et je pense que précisément pour y répondre, il serait peut-être intéressant de leur expliquer le pourquoi de ces différences dans le montant des subventions. C'est pourquoi le contrat d'objectifs me semble intéressant, ce qui ne remet pas en cause les sommes finales.

M. VIALATTE : Juste un mot, Monsieur le Maire, pour vous dire que compte tenu de la réponse que vous venez de faire ainsi que M. THIRIET à Pascal BONNET, la proposition que je formulais tout à l'heure de contrats d'objectifs avec les comités de quartiers me paraît d'autant plus justifiée pour une raison très simple : c'est qu'au moment où vous lancez une politique avec une large information, c'est le moins qu'on puisse dire, sur la création de conseils de quartiers, il faut dans le même temps que vous recaliez bien le rôle que vous entendez voir conduire par les comités de quartiers dont certains reçoivent des sommes considérables de la Ville, mènent des actions tous azimuts et risquent à terme de mettre en évidence une contradiction entre les missions d'un conseil de quartier et celles d'un comité de quartier. On prenait l'exemple du comité de quartier de Rosemont - Saint-Ferjeux puisque M. THIRIET et moi-même étions à la réunion de son assemblée générale il y a peu de temps. On voit bien par l'importance du public présent à l'assemblée générale d'un comité de quartier comme celui-là, par la masse des subventions qu'il reçoit et pas seulement de la Ville, qu'il suscite une très large adhésion de la population à ses actions et là on arrivera très vite à une sorte de contradiction, de mélange des genres entre l'activité d'un comité de quartier, on pourrait prendre le même exemple pour Bregille qui suscite une large adhésion populaire, et les conseils de quartiers. C'est pourquoi je crois vraiment que la mise en place de ces contrats, même très simplement élaborés, est nécessaire pour clarifier dans l'esprit du citoyen le rôle respectif de ces deux institutions, l'une qui agit sur des interventions concrètes et de terrain et l'autre qui a un rôle de conseil politique au sens de réflexion sur la cité mais qui ne me paraît pas devoir aller très loin dans son rôle et dans son champ de compétences, je veux parler des conseils de quartiers.

M. LE MAIRE : La commission se penchera sur vos propositions. Mais comité de quartier et conseil de quartier sont deux notions différentes et un conseil de quartier ne remplacera jamais un comité de quartier bien structuré qui travaille, qui a ses commissions, etc. Le conseil de quartier est plus une relation permanente entre les représentants de la Ville et les gens du quartier.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je voudrais que M. JEANNIARD réponde aux différentes questions de Pascal BONNET.

M. LE MAIRE : M. JEANNIARD répondra avec précision par écrit aux questions posées par M. BONNET.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 15 avril 1997.